



Communiqué

La Ville reprend le personnel et toutes les prestations de la Fondation ABS pour en assurer la pérennité

Dès le 1^{er} janvier 2027, le personnel et les prestations de réduction des risques et d'aide à la survie assurées par la Fondation ABS intégreront le Dispositif addictions de la Ville de Lausanne. La complexification des profils des bénéficiaires et l'évolution des besoins de prise en charge, en lien notamment avec la crise du crack, se sont ajoutées aux difficultés de gouvernance de la fondation. Si plusieurs options ont été étudiées, cette décision est apparue comme la meilleure pour le Conseil de fondation ABS, la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud, organismes subventionneurs. Les prestations sont maintenues pour les bénéficiaires et les emplois préservés pour le personnel.

Créée en 1999, la Fondation ABS a développé des prestations de réduction des risques inscrites dans la stratégie suisse des quatre piliers. En plus de 25 ans, ses équipes ont construit un savoir-faire reconnu et unique, qui a contribué à préserver la santé des personnes consommatrices. La Ville reprend aujourd'hui l'ensemble du personnel ainsi que ses prestations pour en assurer la continuité dans la durée et son développement.

Une situation qui s'est aggravée

Ces dernières années, la problématique de la consommation de drogues dans l'espace public s'est fortement péjorée, en lien notamment avec l'arrivée du crack, l'augmentation des besoins d'accompagnement et la complexification des profils des bénéficiaires (consommation compulsive, polyconsommation, aggravation de la précarité, etc.). A cela se sont ajoutées des difficultés de gouvernance au sein de la Fondation ABS, notamment dans la gestion financière et du personnel.

A l'été 2025, le Conseil de fondation a demandé le soutien de la Ville et du Canton. Une *task force* incluant les organismes subventionneurs et le Conseil de fondation a été mise en place pour assurer les prestations et la conduite des équipes, en s'appuyant sur une direction transitoire. Si plusieurs options ont été étudiées depuis, l'intégration au sein de la Ville est apparue comme la meilleure solution.

«Les mesures prises jusqu'ici n'ont pas permis de stabiliser et d'améliorer suffisamment la situation. C'est donc pour assurer la continuité des prestations et garantir les places de travail, que la Municipalité a pris cette décision», explique Émilie Moeschler, conseillère municipale chargée des sports et de la cohésion sociale. Elle ajoute: «La Municipalité adresse toute sa reconnaissance à la Fondation ABS qui a été précurseuse et innovante dans le domaine de la réduction des risques et de l'aide à la survie. Les équipes accomplissent un travail remarquable auprès des personnes parmi les plus précarisées de notre société.» La Municipalité présentera un préavis dès que possible au Conseil communal sur ce sujet.

«C'est une décision difficile, mais c'est la bonne, affirme Paolo Mariani, président du Conseil de fondation ABS. Nous sommes soulagés que le cœur de notre mission et que nos prestations pour les personnes les plus précarisées se poursuivent dans un cadre institutionnel solide. Nous sommes fiers du travail accompli par nos équipes depuis plus de 25 ans. Elles ont montré un engagement fondé sur des valeurs fortes de solidarité».



Continuité pour les bénéficiaires et stabilité pour les équipes

Pour cette phase de transition et jusqu'à leur intégration au sein de la Ville, une nouvelle direction transitoire accompagnera les équipes dans leur mission. Elle assurera également la continuité des prestations, tout en tenant compte du contexte financier difficile. La planification des étapes et les modalités d'intégration seront précisées dans les prochaines semaines.

Il sera proposé à la quarantaine de collaboratrices et collaborateurs (23,4 EPT) d'intégrer, avec leurs compétences et leur expertise, les équipes du Dispositif addictions du Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité (SISP). L'accompagnement des collaboratrices et collaborateurs fera l'objet d'une attention particulière avec l'engagement d'un spécialiste dans la gestion du changement. La transition se fera en concertation avec la commission du personnel et les syndicats.

La Fondation ABS

Depuis 1999, la Fondation ABS assure une mission de santé publique avec des prestations d'accueil, d'accompagnement social et d'aide à la survie. Elle gère Le Passage, l'espace de consommation sécurisé du Vallon, et son antenne à la Riponne.

Elle est subventionnée, pour l'essentiel, par la Ville de Lausanne et le Canton à hauteur de 4,15 millions de francs par année (respectivement 2,4 millions et 1,75 millions de francs). Ces prestations constituent un pilier majeur de la politique de réduction des risques et d'aide à la survie communale et cantonale.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Émilie Moeschler, conseillère municipale, Direction des sports et de la cohésion sociale, tél. +41 21 315 42 00**
- **Olivier Cruchon, chef du service de l'inclusion et des aides communales de proximité, tél. +41 21 315 73 10**
- **Paolo Mariani, président du Conseil de fondation ABS, tél. +41 79 323 23 12**

Lausanne, le 5 mai 2026